

E46A1  
E88  
2006/07  
1  
QL  
P.ouv.

---

## **Emploi et Solidarité sociale**

---

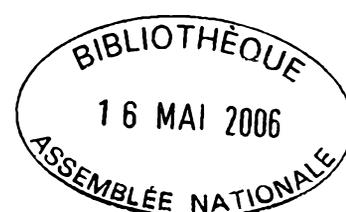
### **Cahier explicatif du budget de dépenses**

**2006-2007**

---

**Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles  
Direction générale des services à la gestion  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**

**2006-04-20**



**MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE**  
**CAHIER EXPLICATIF DU BUDGET DE DÉPENSES 2006-2007**

**TABLE DES MATIÈRES**

**INTRODUCTION**

**PROFIL DU MINISTÈRE**

1. Présentation du portefeuille Emploi et Solidarité sociale.....	3
1.1. La mission.....	3
1.2. L'offre de service.....	4
1.3. Les clientèles.....	4
1.4. Les partenaires.....	4
2. La capacité organisationnelle du Ministère.....	5
3. Les enjeux stratégiques.....	5

**STRUCTURE DU MINISTÈRE**

1. Figure 1 - Ventilation des effectifs à temps complet du MESS pour 2006-2007.....	8
2. Le Ministère et sa structure.....	9
Programme 03 – Administration.....	9
3. L'organisation administrative supérieure du MESS.....	12
4. Les agences et les directions générales.....	12
5. Les directions régionales.....	13
6. Les centres locaux d'emploi.....	13
7. Le personnel.....	15
8. Figure 2 - Tableau comparatif de l'effectif autorisé du MESS.....	16

**LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE**

1. Figure 3 - Répartition du budget de dépenses par grand secteur de dépenses pour 2006-2007.....	18
2. Explication de l'écart entre le budget original de dépenses 2005-2006 et le budget de dépenses comparatif 2005-2006 apparaissant au Livre des crédits 2006-2007.....	18
3. Synthèse des variations budgétaires entre 2005-2006 et 2006-2007.....	19
4. Comparaison du budget de dépenses prévu par programme pour 2006-2007 et du budget de dépenses comparatif 2005-2006.....	20

**Programme 01 – Mesures d'aide à l'emploi.....** 21

Élément 01 – Emploi-Québec..... 21

Élément 02 – Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets favorisant l'insertion, la formation et l'aide à l'emploi..... 27

Élément 03 – Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de création d'emplois pour étudiants..... 27

**Programme 02 – Mesures d'aide financière.....** 28

Élément 01 – Assistance-emploi..... 29

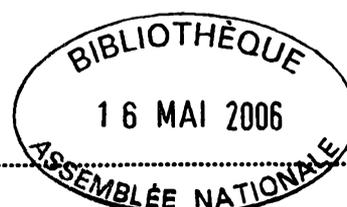
Élément 02– Action communautaire..... 31

Élément 03– Solidarité jeunesse..... 32

Élément 04 - Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris..... 32

Élément 5– Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion de prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi..... 33

**Programme 03 – Administration.....** 35



<u>Élément 01 – Direction</u> .....	35
<u>Élément 02 - Services à la gestion</u> .....	36
<u>Élément 03 - Centre de recouvrement</u> .....	37
<u>Élément 04 – Affaires gouvernementales et relations avec les citoyens</u> .....	37
<u>Élément 05 – Administration des mesures d’aide à l’emploi et d’aide financière</u> .....	38
<u>Élément 06 – Politiques</u> .....	39

## INTRODUCTION

L'étude du budget de dépenses en commission parlementaire permet l'examen des orientations, des politiques, des programmes, des mesures et des activités d'un ministère. Le cahier explicatif du budget de dépenses est un outil qui aide plus particulièrement à comprendre la composition budgétaire et organisationnelle qui sous-tend les programmes et activités ainsi que leur évolution par rapport à l'année précédente.

Ce document présente le profil du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ses ressources financières et il explique l'évolution du budget de dépenses 2005-2006 à 2006-2007 pour chaque programme et élément de programme qui s'y rattache.

Au chapitre des ressources financières, la composition du budget de dépenses comparatif 2005-2006 est précisée par rapport au budget de dépenses original 2005-2006. Suivent une synthèse des variations budgétaires entre 2006-2007 et 2005-2006, la comparaison du budget de dépenses par élément de programme en fonction du budget de dépenses comparatif. Enfin, chaque programme est présenté en expliquant pour chacun : son principal objectif, l'aspect légal, l'évolution des coûts, la clientèle et le coût moyen mensuel, s'il y a lieu, et les explications des variations du budget de dépenses.

### Explications des termes apparaissant dans ce document :

- Budget de dépenses comparatif 2005-2006

Le budget de dépenses comparatif 2005-2006 tient compte des changements de structure, des variations d'effectifs au cours de 2005-2006, de certains ajustements de dépenses (transferts entre ministères), des virements budgétaires entre programmes et éléments de programmes.

- Crédits 2006-2007

Les crédits portent sur le budget de dépenses et les investissements dont le déboursement grève les sommes versées au Fonds consolidé du revenu mais excluent l'amortissement relié aux investissements en immobilisations.

- Budget de dépenses 2006-2007

Le budget de dépenses regroupe les supercatégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Service de la dette », « Affectation à un fonds spécial », « Transfert » et « Créances douteuses et autres ».

- Budget d'investissements

Le budget d'investissements comprend les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, Placements et Avances ». Les investissements en immobilisations sont capitalisés et seul l'amortissement est inscrit à la dépense de l'année dans la supercatégorie « Fonctionnement » du budget de dépenses.

### Note

Les données présentées en regard des dépenses probables 2005-2006 tiennent compte des ajustements en regard notamment de la fin des programmes APPORT, Allocation de maternité et Action-Emploi.

Dans le seul but d'alléger la présentation et la lecture de ce document, la forme masculine a été utilisée. Elle désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

**PROFIL DU MINISTÈRE**

## 1. Présentation du portefeuille Emploi et Solidarité sociale

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a été créé par décret gouvernemental le 18 février 2005 à même les composantes de l'ancien ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille créé le 29 avril 2003. Le Ministère, par l'intermédiaire du réseau Emploi-Québec, assure la gestion des services publics d'emploi et de solidarité sociale.

### 1.1 La mission

La mission du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale est de contribuer au développement social et à la prospérité économique du Québec en favorisant le plein épanouissement des personnes par :

- La promotion de l'emploi et du développement de la main-d'œuvre et l'amélioration du fonctionnement du marché du travail;
- Le soutien financier des personnes démunies et les familles à faible revenu par la coordination de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

À cette fin, le Ministère offre ses services aux clientèles suivantes :

- L'ensemble des personnes constituant la main-d'œuvre en emploi et sans emploi, ainsi que celles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins;
- Les familles démunies;
- Les entreprises;
- Les organismes communautaires.

Le Ministère travaille de concert avec des partenaires nationaux, régionaux et locaux, dont notamment la Commission des partenaires du marché du travail et les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les comités sectoriels de la main-d'œuvre et les collectivités locales. De plus, il coordonne son action à celle d'un ensemble de ministères et d'organismes à vocation sociale et économique.

En matière de solidarité sociale, la mission vise à développer et préserver la solidarité sociale au sein de la société québécoise, d'une part en attribuant une aide financière aux ménages dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins et, d'autre part, en aidant les personnes à résoudre les problématiques qui constituent un frein à leur insertion sociale et économique. Elle vise également à soutenir financièrement les organismes communautaires dans l'action qu'ils mènent auprès de la population québécoise. La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est en outre responsable du Fonds québécois d'initiatives sociales, du Régime québécois d'assurance-parentale et de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En matière d'emploi, cette mission consiste à promouvoir l'emploi et le développement de la main-d'œuvre disponible et à contribuer à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail. Elle doit en outre assurer un meilleur équilibre de l'offre et de la demande de main-d'œuvre et contribuer à la réduction du chômage, de l'exclusion sociale et professionnelle, de même qu'à la diminution des pertes d'emplois et de l'instabilité de l'emploi.

## 1.2 L'offre de service

En tenant compte de la mission, des responsabilités, des clientèles et des partenaires du Ministère, ses activités administratives se regroupent en quatre grands domaines, à savoir :

- les services d'emploi;
- le soutien du revenu et des personnes à risque d'exclusion;
- les services d'aide et d'accompagnement social
- le développement de politiques, d'orientations et de mesures d'intervention;
- la conformité et le recouvrement.

L'aide et les services offerts à la population par le Ministère peuvent être regroupés de la façon suivante :

### Les services de base

- les services de placement;
- les services liés au développement de la formation et à la qualification professionnelle de la main-d'œuvre;
- les services d'information sur le marché du travail, qui contribuent à réaliser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- l'aide financière pour les personnes démunies et les familles à faible revenu.

### Les services spécialisés

- les services aux personnes et aux entreprises qui font face à des difficultés particulières (accompagnement social, préparation pour l'emploi, insertion et maintien en emploi, stabilisation et création d'emplois).

### Les autres leviers d'intervention

- les services d'intervention sectorielle;
- l'administration du Fonds québécois d'initiatives sociales;
- l'administration du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome;
- l'administration du régime québécois d'assurance parentale.

## 1.3 Les clientèles

Le Ministère consacre des efforts importants au soutien du revenu des personnes démunies, avec ou sans contrainte à l'emploi, et à leur insertion sociale et professionnelle, de même qu'au maintien du revenu des familles à faible revenu. Il offre également des services aux personnes en emploi ou sans emploi, aux entreprises québécoises, ainsi qu'aux collectivités locales.

## 1.4 Les partenaires

Les relations partenariales du Ministère se manifestent d'abord par l'intermédiaire d'instances nationales, régionales, locales et sectorielles qui collaborent à la réalisation d'objectifs communs et à la recherche de solutions mutuellement avantageuses dans le domaine de la main-d'œuvre, de l'emploi et du soutien aux familles. Le partenariat s'exerce au sein d'instances telles que la Commission des partenaires du marché du travail et les conseils régionaux des partenaires du marché du travail qui sont étroitement associés à la gestion d'Emploi-Québec quant à l'élaboration des politiques d'emploi et de main-d'œuvre, à la définition de stratégies et d'objectifs, au choix des priorités, à la détermination des critères de répartition des ressources ainsi qu'au suivi du Plan d'action d'Emploi-Québec, au suivi budgétaire et à l'évaluation des résultats.

Le Ministère coordonne aussi son action avec celle d'un ensemble de ministères et d'organismes à vocation sociale et économique et offre des services en association avec les diverses composantes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, les organismes locaux, régionaux et sectoriels ainsi que les ressources communautaires travaillant dans les domaines de l'emploi et de la main-d'œuvre, de la lutte contre la pauvreté et du

soutien aux personnes vulnérables. À cet effet, la mise sur pied du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale constitue le principal outil prévu par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* afin de guider l'action de la société québécoise en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Enfin, le Comité de gestion de l'assurance parentale est aussi un partenaire du Ministère à la suite de l'entrée en vigueur du Régime québécois de l'assurance parentale.

## **2. La capacité organisationnelle du ministère**

Le Ministère se doit de profiter de la conjoncture économique favorable pour maximiser les retombées positives de ses interventions sur les personnes et les entreprises et contribuer à résoudre des problématiques plus lourdes telles la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour réaliser sa mission et faire face aux nombreux défis qui l'interpellent, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale peut compter sur des forces présentes dans l'organisation et sa grande capacité à adapter ses interventions aux besoins de ses clientèles.

Parmi les atouts dont le Ministère dispose, on doit mentionner tout d'abord ses deux missions qui lui permettent d'agir tant en matière de solidarité sociale que d'aide à l'emploi. Ainsi, la clientèle en matière d'emploi est desservie par le réseau Emploi Québec. Les missions solidarité sociale et emploi favorisent le développement d'une offre de service intégrée qui tient compte des besoins réels des personnes ou des familles au regard de l'investissement social et professionnel tout en favorisant l'adaptation de la main-d'œuvre aux besoins du marché du travail et le développement de l'emploi. Le Ministère a procédé à la convergence des services d'emploi et de solidarité sociale. L'offre de service intégrée est répartie sur l'ensemble du territoire québécois dans les 154 CLE des 17 régions du Québec.

Si on exclut le service de la dette, le Ministère gère la troisième enveloppe budgétaire en importance du gouvernement. Un de ses défis consiste à maximiser les retombées de ses interventions au bénéfice de la clientèle en effectuant des choix qui permettent notamment d'aider le plus grand nombre de personnes à retrouver leur autonomie financière en intégrant le marché du travail.

Le Ministère a comme objectif de tirer le maximum des budgets mis à sa disposition en tenant compte des planifications locales, régionales et nationales et en réallouant le cas échéant les ressources en fonction de ses priorités liées à son offre de service et également des impacts dans les régimes de l'assistance-emploi et d'assurance-emploi.

## **3. Les enjeux stratégiques**

Le plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a été déposé au gouvernement le 11 mai 2005. Les enjeux stratégiques sur lesquels reposent les choix budgétaires du portefeuille Emploi et Solidarité sociale sont les suivants :

- la contribution au développement d'une économie permettant d'améliorer le niveau et la qualité de vie de la population québécoise;
- une société juste et solidaire qui valorise la contribution de tous;
- une offre de service de qualité, notamment par l'aide et l'accompagnement social des prestataires.

Le Ministère présente ci-dessous les choix budgétaires se rapportant à chacun des enjeux stratégiques sur lesquels celui-ci mettra l'accent au cours de l'année financière 2006-2007.

---

### **Orientation 1 Favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail**

---

- la pleine utilisation de la main-d'œuvre québécoise;

- l'accroissement de la qualification et des compétences de la main-d'œuvre partout au Québec;
- la contribution à l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises et de leur capacité d'adaptation aux changements.

---

**Orientation 2 Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

---

- l'accès à l'emploi des groupes touchés par la pauvreté et l'exclusion sociale et la valorisation du travail;
- la révision du filet de sécurité sociale et économique dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- la prise en main par les milieux locaux et régionaux de stratégies et de projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

---

**Orientation 3 Moderniser les interventions du Ministère**

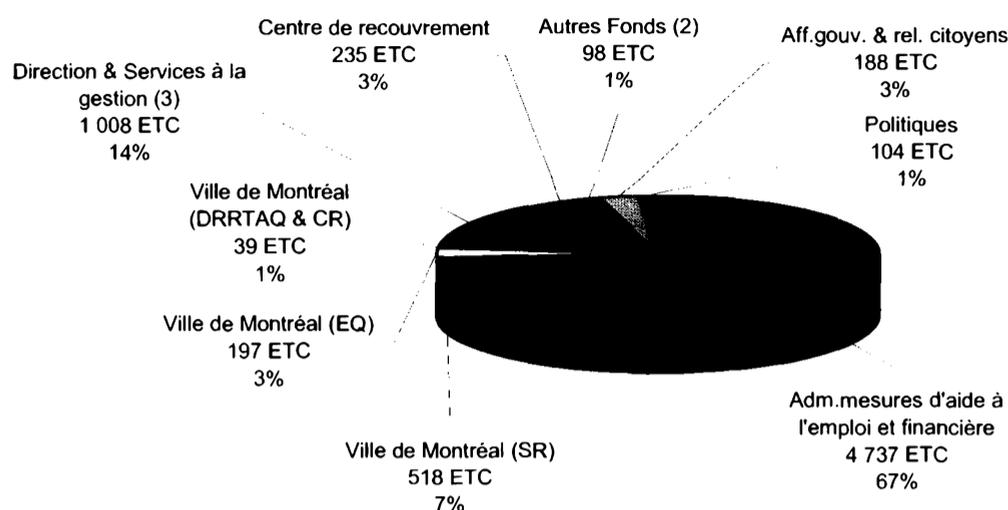
---

- une prestation de services renouvelée et simplifiée;
- la contribution à la mise en place du gouvernement en ligne;
- la gestion des ressources humaines.

**STRUCTURE DU MINISTÈRE**

### 1. Figure 1 – Ventilation des effectifs à temps complet (ETC) du MESS pour 2006-2007

Le tableau suivant présente la ventilation des 7 124 <sup>(1)</sup> effectifs à temps complet du Ministère en incluant la Ville de Montréal pour l'année 2006-2007 :



1. Le total de 7 124 ETC inclut 754 ETC employés par la Ville de Montréal qui ne sont pas compris dans l'effectif autorisé du MESS.
2. Inclut le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome du Québec (25 ETC), le Fonds québécois d'initiatives sociales (10 ETC) et le Fonds national de formation de la main-d'œuvre (63 ETC).
3. Inclut la direction du Ministère (206 ETC), la Direction générale des services à la gestion (802 ETC, dont 500 ETC au secteur des technologies de l'information et 302 ETC au secteur de l'administration).

Note : Le MESS étant reconnu comme un Centre interministériel de services partagés (CISP), les effectifs de certaines unités rendent des services administratifs au ministère du Travail, au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et à certains organismes rattachés à ces ministères. Des services sont aussi rendus au Conseil de gestion de l'assurance parentale. Les principaux services rendus par le MESS en tant que CISP sont essentiellement en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

## **2. Le Ministère et sa structure**

### La structure administrative

La structure des éléments de programme budgétaire correspond à la structure administrative du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2006.

### Programme 03 – Administration

#### Élément 01 - Direction

- Cabinet de la ministre
- Cabinet du sous-ministre
- Bureau du sous-ministre
  - Direction de la planification et de la modernisation
- Direction des affaires juridiques
- Direction des ressources humaines
  - Service à la gestion
  - Service du développement et de la santé des personnes
  - Service des politiques, de la rémunération et des avantages sociaux
- Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives
  - Direction adjointe

#### Élément 02 - Services à la gestion

- Direction générale des services à la gestion

#### Secteur des technologies de l'information

- Direction générale adjointe des technologies de l'information
  - Service de la planification et du soutien à la gestion
- Direction des systèmes de l'emploi et de la solidarité sociale
  - Service des systèmes – Sécurité du revenu
  - Service des systèmes – Emploi
  - Service des projets – Emploi et Solidarité sociale
- Direction des systèmes de soutien
  - Service des systèmes des unités centrales
  - Service des applications partagées
  - Service des systèmes – Recouvrement et versement
- Direction des systèmes de la clientèle des services partagés
  - Service des systèmes de l'assurance parentale
  - Service des systèmes Famille, Aînés et Condition féminine
  - Service des systèmes du Travail
- Direction des infrastructures technologiques et des services spécialisés
  - Service de l'architecture, du développement des infrastructures technologiques
  - Service du maintien et de l'évolution des infrastructures technologiques
  - Service de la gestion des données et du soutien au développement
- Direction des services aux utilisateurs
  - Service de l'assistance aux utilisateurs
  - Service de la gestion des changements et des productions

#### Secteur de l'administration

- Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles
  - Secteur budget
  - Secteur des imprimés administratifs
  - Direction des opérations financières et contractuelles
    - Service des opérations financières et contractuelles
    - Centre d'assistance SAGIR
- Direction de la gestion des espaces et des services auxiliaires
  - Services auxiliaires

### Élément 03 - Centre de recouvrement

- Centre d'appels
- Direction de la finalisation et des opérations spécialisées
  - Bureau de Québec
  - Bureau autres régions
  - Bureau de Montréal
- Direction des mesures légales et des pensions alimentaires
- Direction du développement et du soutien aux opérations
  - Service d'assurance qualité et coût de revient

### Élément 04 – Affaires gouvernementales et relations avec les citoyens

- Direction générale des affaires gouvernementales et des relations avec les citoyens
  - Direction de la révision et de la représentation au TAQ
    - Service du Centre
    - Service de l'Ouest
    - Service de la Ville de Montréal
    - Service de l'Est et de la révision médicale
- Direction des communications
  - Service des moyens de communications
  - Service conseil stratégique en communication
- Bureau des renseignements et plaintes
- Direction des affaires canadiennes et internationales

### Élément 05 – Administration des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financière

- Secrétariat de la Commission des partenaires du marché du travail
- Direction générale du développement de la main-d'oeuvre
  - Direction du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre
  - Direction de l'intervention sectorielle
  - Direction du développement des compétences en milieu de travail
    - Direction adjointe
- Direction générale des opérations
- Direction générale adjointe au pilote opérationnel et au service à la clientèle
  - Direction du service à la clientèle
  - Direction des systèmes informatiques
- Direction générale adjointe du soutien à la gestion des opérations et du placement
  - Direction du suivi opérationnel et de la conformité des activités
  - Direction des relations avec les ressources externes et les organismes communautaires
  - Direction du placement
- Direction générale adjointe aux opérations – Sud-Ouest
  - Mauricie
  - Estrie
  - Outaouais
  - Montérégie
  - Centre-du-Québec
- Direction générale adjointe aux opérations – Métropole
  - Ville de Montréal
    - Volet - Emploi
    - Volet - Solidarité sociale
  - Montréal-Banlieue
  - Laval
  - Lanaudière
  - Laurentides
- Direction générale adjointe aux opérations – Nord-Est
  - Bas St-Laurent
  - Saguenay-Lac St-Jean
  - Capitale-Nationale
  - Abitibi-Témiscamingue
  - Côte-Nord
  - Nord-du-Québec

- Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine
- Chaudière-Appalaches
- Direction générale de la planification, du développement et des services centralisés
  - Direction générale adjointe à la planification de l'emploi et de la solidarité sociale et à l'information sur le marché du travail
    - Centre d'étude sur l'emploi et la technologie
  - Direction générale adjointe des mesures et des services d'emploi et de solidarité sociale
  - Direction générale adjointe à la performance
  - Direction générale adjointe de l'évolution des services et de la coordination du projet Convergence
  - Direction générale adjointe du développement et de l'administration des centres de communication avec la clientèle
    - Centre de communication avec la clientèle – Trois-Rivières
    - Centre de communication avec la clientèle – Gaspé
  - Secrétariat Centraide-Secteur public et parapublic
  - Direction générale adjointe du Régime québécois d'assurance parentale
    - Direction de l'assurance parentale
    - Centre de services RQAP
  - Direction générale adjointe à l'action communautaire et aux initiatives sociales
    - SACA
    - Direction du Fonds aide à l'action communautaire autonome
    - Direction du Fonds québécois d'initiatives sociales

#### Élément 06 – Politiques

- Direction générale des politiques
  - Direction générale adjointe des politiques de la solidarité sociale
    - Direction des politiques de sécurité du revenu
    - Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
    - Direction du bureau de développement des services aux jeunes
  - Direction générale adjointe des politiques d'emploi
    - Direction des politiques de main-d'œuvre
    - Direction des politiques du marché du travail
  - Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
    - Direction de l'évaluation
    - Recherche et analyse prospective

### 3. L'organisation administrative supérieure du MESS

La structure administrative du Ministère reflète l'existence de deux agences gouvernementales, Emploi Québec et le Centre de recouvrement, de cinq directions générales et de certaines unités administratives directement rattachées au sous-ministre, en raison de leur importance stratégique pour les autorités ministérielles, de leur impact sur l'ensemble de l'organisation ou de leurs responsabilités particulières: la Direction des affaires juridiques, la Direction des ressources humaines et la Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives.

### 4. Les agences et les directions générales

Emploi-Québec, nouvellement constituée en une seule agence, regroupe les structures des services aux citoyennes et citoyens. Ce réseau intégré constitue la porte d'entrée de l'ensemble des clientèles servies par le Ministère. Pour les personnes prêtes à occuper un emploi ou à entreprendre des démarches vers l'emploi, elle offre une gamme de services visant à les soutenir dans leurs démarches et à les mettre en contact le plus rapidement possible avec le marché du travail. Pour les personnes qui ne peuvent pas, dès maintenant, entreprendre des démarches vers l'emploi, l'agence offre notamment des services d'aide et d'accompagnement social. C'est aussi Emploi-Québec qui dispense les services d'aide financière aux personnes admissibles.

Ces structures de services sont composées d'unités centrales, de deux centres de communication avec la clientèle, d'un centre d'assistance au placement, de 17 directions régionales et de 154 centres locaux d'emploi (CLE). Les unités centrales développent et coordonnent les programmes et mesures, planifient et évaluent la réalisation des opérations et offrent des services de support d'ensemble aux réseaux.

**La Direction générale des politiques** assure l'élaboration et le développement des politiques en matière de solidarité sociale, en matière d'emploi, de marché du travail et de développement de la main-d'œuvre ainsi qu'en matière d'assurance parentale. Elle comprend également la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique responsable des activités de recherche, d'évaluation des politiques et des programmes et de la publication des statistiques officielles.

**La Direction générale des affaires gouvernementales et des relations avec les citoyens** est responsable de la planification et de l'intégration des actions du Ministère auprès des gouvernements fédéral, provinciaux, municipaux et étrangers. La direction générale informe l'ensemble des clientèles et la population sur les lois, règlements, mesures, services et activités du Ministère. Elle s'assure en outre que les personnes qui s'adressent au Ministère reçoivent l'information requise, puissent exprimer leur point de vue ou leur désaccord et qu'elles aient la possibilité d'utiliser les recours qui sont à leur disposition. Elle comprend la Direction des communications, le Bureau des renseignements et plaintes, la Direction de la révision et de la représentation au Tribunal administratif du Québec et la Direction des affaires canadiennes et internationales.

**La Direction générale des services à la gestion** assure le soutien administratif à l'ensemble du Ministère en matière de gestion budgétaire et financière, de gestion des ressources matérielles et des technologies de l'information. Le **Centre de recouvrement**, qui est une agence, relève aussi de cette direction générale.

**La Direction générale de la planification, du développement et des services centralisés** assure la planification de l'emploi et de la solidarité sociale ainsi que l'information sur le marché du travail. Elle assure également les travaux de conformité et de la performance des actions posées ainsi que la coordination du projet « Convergence » et l'administration des centres de communication avec la clientèle.

**La Direction générale des opérations** assure notamment le pilotage opérationnel, le service à la clientèle ainsi que le soutien à la gestion des opérations et au placement. Elle assure également les relations avec les ressources externes et les organismes communautaires.

## 5. Les directions régionales

À la suite de la révision de structures effectuée dans le cadre de l'opération Convergence, c'est 17 directions régionales (au lieu de 34) qui assurent la présence du réseau dans chacune des 17 régions conformément à la division territoriale retenue par le gouvernement. Elles développent les concertations régionales nécessaires à la réalisation de la mission ministérielle et encadrent et supportent la réalisation des activités locales.

En matière de main-d'œuvre et d'emploi, Emploi-Québec bénéficie de l'implication des partenaires du marché du travail (employeurs, représentants de la main-d'œuvre, le milieu communautaire et de l'éducation) au sein d'un conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) dans chaque région administrative, qui voit à la confection d'un plan d'action régional en matière de main-d'œuvre et d'emploi et à l'arrimage de ce plan avec la Conférence régionale des élus (CRE), responsable du développement socio-économique de la région.

En matière de solidarité sociale, ce sont les directions régionales qui suscitent ou appuient avec leurs partenaires des actions destinées à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

## 6. Les centres locaux d'emploi

Le nombre de centres locaux d'emploi et leur territoire est établi sur la base territoriale des municipalités régionales de comté (MRC) et, dans les cas des régions urbaines, d'un quartier ou d'un arrondissement. Les aménagements sur les territoires de la Métropole, de la Capitale nationale et de l'Outaouais tiennent compte de leurs particularités.

Le centre local d'emploi (CLE) est un guichet unique où sont offerts par Emploi-Québec les services publics du volet emploi et du volet solidarité sociale dont les services d'aide financière. Les services d'aide financière offerts sont destinés aux personnes et aux familles démunies. Les services et mesures d'aide à l'emploi et de placement offerts par Emploi-Québec sont destinés aux individus et aux entreprises. Le CLE comporte des services communs de réception, une salle multiservice où les clients retrouvent des guichets emploi ainsi qu'un centre de documentation et d'information sur le marché du travail.

En matière de solidarité sociale, Emploi-Québec offre à tous les Québécois et Québécoises l'information sur les services et programmes d'aide financière, l'admissibilité à cette aide et le suivi de leur dossier. De plus, l'agence offre des services d'aide et d'accompagnement social aux prestataires plus éloignés du marché du travail ainsi que la référence vers d'autres organismes ou ministères.

En matière d'emploi, Emploi-Québec offre à tous les Québécois et Québécoises l'information sur le marché du travail ainsi que les services aux individus et aux entreprises, dont la détermination des besoins, le libre-service de placement et l'orientation vers un intervenant externe ou encore vers d'autres organismes ou ministères. Elle offre également aux personnes admissibles un parcours individualisé pour l'emploi qui comporte, en fonction des besoins personnels de chaque client, des mesures ou activités d'aide à l'emploi et un soutien financier favorisant l'insertion ou le retour sur le marché du travail.

À ces mesures ou services, s'ajoutent des interventions ciblées destinées à des clientèles spécifiques tel que Solidarité jeunesse, Soutien financier pour les mineures enceintes ou encore les programmes de Soutien pour les travailleurs licenciés collectivement (dans et hors régions ressources - secteur textile et vêtement).

Par ailleurs, le CLE, pour exercer adéquatement son mandat, doit compter sur le partenariat avec des organismes communautaires ou d'intervention du milieu, notamment : les carrefours jeunesse-emploi, les ressources externes spécialisées dans le domaine de la main-d'œuvre et de l'emploi, les établissements d'enseignement, les centres locaux de services communautaires (CLSC) et les organismes spécialisés en intervention psychosociale.

Le directeur local d'Emploi-Québec siège sur le conseil d'administration du centre local de développement (CLD) qui agit à titre de comité aviseur du centre local d'emploi. Le CLD

élabore le Plan local d'action pour l'économie et l'emploi dont le volet soutien et développement de l'emploi est confié au CLE.

## **7. Le personnel**

Pour réaliser son mandat, le Ministère compte sur une organisation de l'ordre de 6 370 personnes dont 6 272 au Ministère et 98 dans les fonds spéciaux (10 au Fonds québécois d'initiatives sociales, 63 au Fonds national de formation de la main-d'œuvre et 25 au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome), en plus de 754 personnes travaillant à la Ville de Montréal dont 197 affectés à la gestion des mesures actives. Les services sont accessibles dans 154 centres locaux d'emploi (CLE) et 17 directions régionales. Des équipes en région et au central agissent en soutien pour l'interprétation et l'instrumentation dans la gestion des lois, des règlements et des programmes, pour certaines interventions de recouvrement et pour l'ensemble de la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

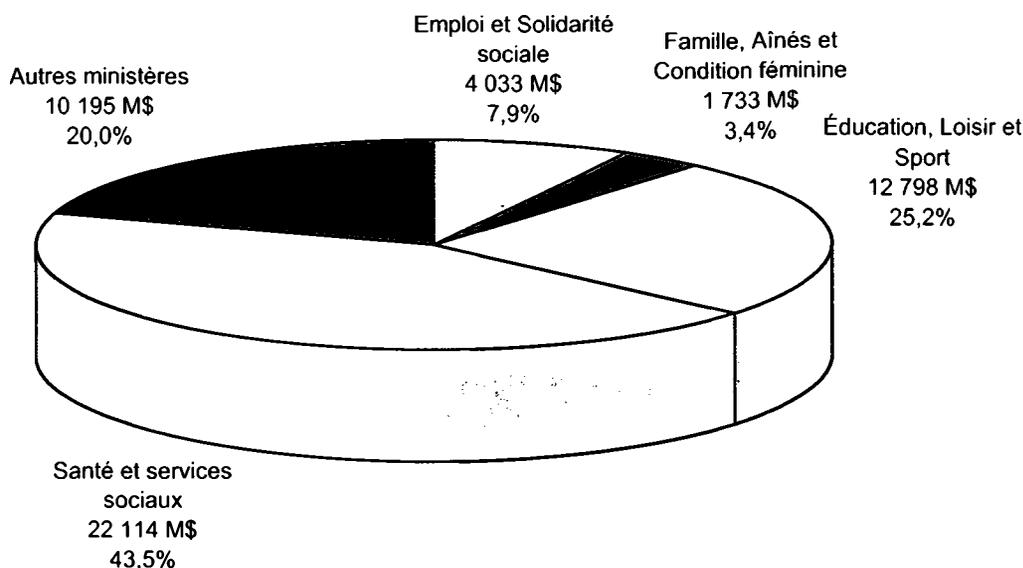
**8. Figure 2 - Tableau comparatif de l'effectif autorisé du MESS (excluant 754 ETC pour la Ville de Montréal)**

<b>Structure budgétaire</b>	<b>ETC autorisés totaux 2006-04-01</b>	<b>ETC autorisés comparatifs 2005-2006</b>
Administration		
- Direction	206	211
- Services à la gestion		
• Secteur des technologies de l'information	500	504
Direction générale adjointe des technologies de l'information		
• Secteur de l'administration	302	308
- Centre de recouvrement	235	236
- Affaires gouvernementales et relations avec les citoyens	188	189
- Administration des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financière	4 737	4 830
• Fonds québécois d'initiatives sociales	10	10
• Fonds d'aide à l'action communautaire	25	25
• Fonds national de formation de la main-d'œuvre	63	63
- Politiques	104	106
<b>TOTAL</b>	<b>6 370</b>	<b>6 482</b>
Effectif des programmes	6 272	6 384
Effectif des fonds spéciaux	98	98
<b>TOTAL</b>	<b>6 370</b>	<b>6 482</b>

**LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE**

### 1. Figure 3 – Répartition du budget de dépenses par grand secteur de dépenses pour 2006-2007

Le graphique suivant présente la répartition du budget de dépenses de programmes du gouvernement du Québec pour 2006-2007 par grands secteurs de dépenses :



### 2. Explication de l'écart entre le budget original de dépenses 2005-2006 et le budget de dépenses comparatif 2005-2006 apparaissant au Livre des crédits 2006-2007

Le budget des dépenses original du portefeuille Emploi et Solidarité sociale, pour 2005-2006, était de 4 011 705,2 K\$ alors que le budget des dépenses comparatives 2005-2006 au livre des crédits 2006-2007 est de 4 063 768,5 K\$. Cette variation de 52 063,3 K\$ par rapport au budget initialement voté s'explique par les éléments suivants :

	<u>K\$</u>	<u>K\$</u>
<u>BUDGET DE DÉPENSES ORIGINAL ALLOUÉ AU LIVRE DES CRÉDITS 2005-2006</u>		4 011 705,2
- Variation entre les crédits reports	(846,0)	
- Transfert du programme de subvention aux entreprises adaptées (PSEA) en provenance du MSSS	40 551,1	
- Ajustement budgétaire en cours d'année	12 270,4	
- Transfert du ministère du Travail (Entente de services partagés)	2 094,7	
- Transfert du Secrétariat Centraide	798,8	
- Transfert au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA)	234,6	
- Transfert de responsabilité du MFACF au MESS (RQAP)	129,0	
- Ajustement budgétaire au MFACF	(1 669,5)	
- Transfert d'une partie des communications au MCE	(1 412,4)	
- Ajustement entente Canada-Québec	(270,0)	
- Autres ajustements	182,6	
	<hr/>	52 063,3
<u>BUDGET DE DÉPENSES COMPARATIF 2005-2006 AU LIVRE DES CRÉDITS 2006-2007</u>		<hr/> <hr/> 4 063 768,5

### 3. Synthèse des variations budgétaires entre 2005-2006 et 2006-2007

Le budget de dépenses 2006-2007 du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale » est établi à 4 033,3 M\$ en baisse de 30,5 M\$ comparativement au budget de dépenses comparatif 2005-2006 de 4 063,8 M\$. Les principaux éléments d'ajustements se retrouvent au programme 3 « Administration » et au programme 2 « Mesures d'aide financière ».

Le budget de dépenses du programme 1 « Mesures d'aide à l'emploi » passe de 792,6 M\$ à 795,3 M\$ en 2006-2007, soit une augmentation de 2,7 M\$. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'ajout lors du discours sur le budget 2005-2006 de 2 M\$ pour le soutien des travailleurs des communautés forestières et par une indexation de l'ordre 0,6 M\$ pour le programme de subvention aux entreprises adaptées (PSEA).

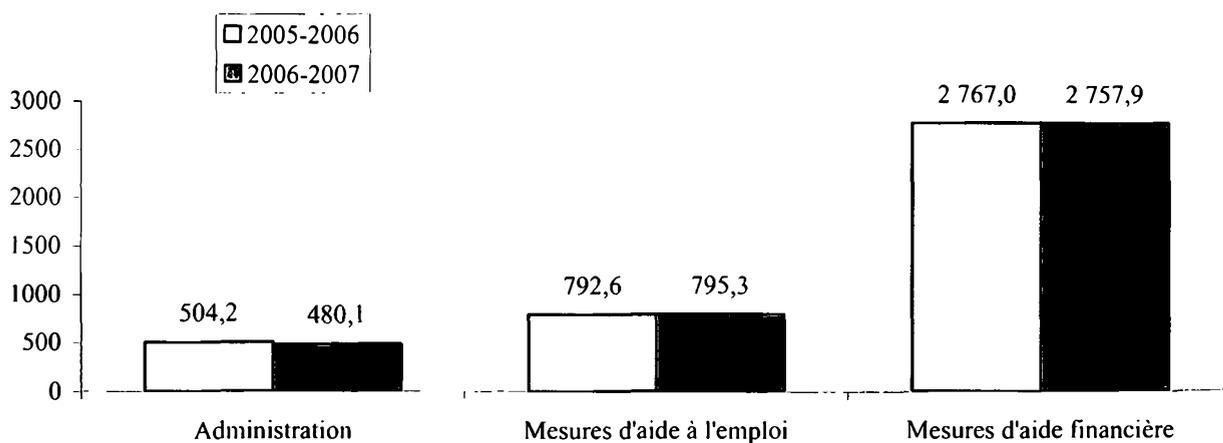
Le budget de dépenses du programme 2 « Mesures d'aide financière » passe de 2 767,0 M\$ à 2 757,9 M\$, soit une diminution de 9,1 M\$. Cette diminution est attribuable notamment à une baisse de 2,1 % du nombre de ménages prévu à l'assistance-emploi et en partie compensée par l'ajout des sommes nécessaires aux mesures prévues au plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces mesures étant : indexer les barèmes d'aide sociale, instaurer le programme d'aide et d'accompagnement sociale, exempter partiellement les revenus de pension alimentaire pour enfants dans le cadre du Programme d'assistance-emploi, instaurer un barème plancher à l'aide sociale, favoriser l'épargne chez les ménages à faible revenu et investir dans le Réseau québécois du crédit communautaire. Enfin la réduction observée à Solidarité jeunesse explique également l'écart entre le budget de dépenses comparatif 2005-2006 et le budget de dépenses 2006-2007. On doit préciser la fin du programme APPORT qui a été remplacé par « Prime au travail » et la fin du programme d'Allocation de maternité qui a été pris en charge par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

En ce qui a trait au programme 3 « Administration », le budget de dépenses passe de 504,2 M\$ à 480,1 M\$, soit une diminution de 24,1 M\$ reliée principalement aux mesures d'économie en administration.

**4. Comparaison du budget de dépenses prévu par programme pour 2006-2007 et du budget de dépenses comparatif 2005-2006**

Programmes	Budget de dépenses 2006-2007 (K\$)	Budget comparatif 2005-2006 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2005-2006 (K\$)
01- Mesures d'aide à l'emploi	795 291,9	792 587,2	2 704,7	792 428,4
02- Mesures d'aide financière	2 757 908,1	2 767 010,6	(9 102,5)	2 765 317,1
03- Administration	480 066,3	504 170,7	(24 104,4)	498 807,0
TOTAL	4 033 266,3	4 063 768,5	(30 502,2)	4 056 552,5

**Figure 4 – Comparaison des budgets de dépenses par programmes pour 2005-2006 et 2006-2007**



## PROGRAMME 01 - MESURES D'AIDE À L'EMPLOI

### Objectif du programme

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Emploi-Québec est le service public d'emploi du Québec responsable de l'information sur le marché du travail, du placement et des mesures actives d'emploi liées à la politique active du marché du travail aux niveaux national, régional, local et sectoriel. Il est également responsable de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre et de la Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre. Il permet aussi l'insertion, la formation et l'aide à l'emploi et favorise l'emploi d'été des étudiants dans la fonction publique du Québec.

### Évolution des coûts par élément

Éléments	Budget de dépenses 2006-2007 (K\$)	Budget comparatif 2005-2006 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2005-2006 (K\$)
01 Mesures d'aide à l'emploi	789 663,9	786 959,2	2 704,7	792 103,4
02 Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets favorisant l'insertion, la formation et l'aide à l'emploi	1 028,0	1 028,0	0,0	0,0
03 Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets pour la création d'emplois pour étudiants	4 600,0	4 600,0	0,0	325,0
<b>Total</b>	<b>795 291,9</b>	<b>792 587,2</b>	<b>2 704,7</b>	<b>792 428,4</b>

Le budget de dépenses de ce programme passe de 792,6 M\$ en 2005-2006 à 795,3 M\$ en 2006-2007, soit une augmentation de 2,7 M\$. Cette hausse s'explique principalement par l'ajout lors du discours sur le budget 2005-2006 de 2 M\$ pour le soutien des travailleurs des communautés forestières et d'une indexation de 0,6 M\$ pour le programme de subvention aux entreprises adaptées (PSEA).

### Élément 01 – Mesures d'aide à l'emploi

#### Objectif

Cet élément de programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi.

#### Aspect légal

Ce programme découle de la *Loi créant le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail* (L.R.Q., c. M-15.001), de la *Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre* (L.R.Q., c. d-7.1) et de la *Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre* (L.R.Q., c. F-5).

#### Mission et fonctions

Emploi-Québec gère, sur le territoire du Québec, des services publics d'emploi selon un mode de gestion par résultats décentralisé et régionalisé. Au sein du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Emploi-Québec constitue une agence ayant des mandats exclusifs et ses champs d'intervention propres. À cet effet, Emploi-Québec s'est dotée de directions régionales et offre des services dans des centres locaux d'emploi (CLE) à l'ensemble de la main-d'œuvre québécoise et aux entreprises, en partenariat avec des organismes voués au développement de la main-d'œuvre et de l'emploi et au développement régional et local.

La mission d'Emploi-Québec est de susciter l'emploi de la main-d'œuvre disponible, de promouvoir le développement de la main-d'œuvre, d'améliorer l'offre de main-d'œuvre et d'influer sur la demande de main-d'œuvre de façon à favoriser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail.

Pour réaliser sa mission, Emploi-Québec s'occupe de la mise en œuvre et de la gestion, aux niveaux national, régional, local et sectoriel, des mesures, programmes et activités relevant du ministre dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi. Cela comprend notamment l'information sur le marché du travail, le placement ainsi que les services et activités liés à la politique active du marché du travail. Emploi-Québec exerce aussi des fonctions relevant de l'application de certaines lois: la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* et la *Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre*. De plus, Emploi-Québec met en œuvre l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail.

#### Évolution du budget de dépenses

Budget	Budget de dépenses 2006-2007 (K\$)	Budget comparatif 2005-2006 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2005-2006 (K\$)
Total	789 663,9	786 959,2	2 704,7	792 103,4

#### Explication de la variation budgétaire

La variation de 2 704,7 K\$ entre le budget de dépenses 2006-2007 et le budget comparatif 2005-2006 s'explique par :

	K\$
Augmentation du Soutien aux travailleurs des communautés forestières	2 000,0
Indexation du programme de subvention aux entreprises adaptées	611,6
Autres	<u>93,1</u>
	<u>2 704,7</u>

Le budget de dépenses composant l'enveloppe budgétaire de 789,7 M\$ est constitué de 595,8 M\$ pourvus par l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail et du financement de 193,9 M\$ par le gouvernement du Québec.

La simplification et le regroupement des mesures actives en 1998 ont permis d'alléger les mécanismes de support auprès des partenaires et des citoyens en matière de préparation, d'insertion, de création d'emploi, de stabilisation et de maintien de l'emploi, qui constituent les cinq axes de la politique active du marché du travail.

Depuis sa création, Emploi-Québec a mis de l'avant des mesures simplifiées et harmonisées, notamment par la mise en œuvre de la mesure de formation, laquelle vise à regrouper les interventions en matière de formation de la main-d'œuvre.

L'actuel défi d'Emploi-Québec est d'améliorer l'employabilité des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi et favoriser leur intégration au marché du travail, d'accroître l'accès à la formation de base pour les adultes sans diplôme et défavorisés sur le plan de l'emploi ainsi que favoriser un meilleur appariement entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. De plus, Emploi-Québec vise à augmenter la participation des travailleurs à des activités de formation afin de leur permettre de s'adapter aux changements et de combler les postes vacants.

**Liste des mesures et des objectifs par axe  
de la politique active du marché du travail**

**AXE – PRÉPARATION POUR L'EMPLOI**

Mesure	Description	Objectifs
<b>Services d'aide à l'emploi</b>	La mesure <i>Services d'aide à l'emploi</i> regroupe des activités de courte durée et périphériques au placement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aider les personnes en démarche d'emploi à préciser leurs besoins en matière d'emploi et de formation.</li> <li>Fournir les outils et les moyens aux personnes en démarche d'emploi par l'offre de service périphérique au placement ou d'aide conseil à la recherche d'emploi.</li> </ul>
<b>Insertion sociale</b>	La mesure <i>Insertion sociale</i> permet à des personnes de développer ou de maintenir certaines habiletés, attitudes ou comportements susceptibles d'accroître leurs possibilités d'accéder au marché du travail en participant à des activités de nature communautaire ou à des activités d'alphabétisation préalable à une démarche d'intégration en emploi.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'insertion sociale et le développement d'attitudes, de comportements et d'habiletés préalables à l'intégration en emploi de personnes pour qui l'accès au marché du travail ne peut être envisagé qu'à plus ou moins long terme.</li> </ul>
<b>Projets de préparation à l'emploi</b>	La mesure <i>Projets de préparation à l'emploi</i> permet de réaliser en groupe des activités intensives, variées, adaptées et intégrées de développement de l'employabilité offertes par des intervenants externes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre à des personnes défavorisées au plan de l'emploi d'acquérir ou de développer des compétences personnelles et des compétences liées à l'insertion au marché du travail au moyen de la réalisation d'activités intégrées de préparation et d'insertion en emploi.</li> </ul>

**AXE – INSERTION**

Mesure	Description	Objectifs
<b>Subventions salariales</b>	La mesure <i>Subventions salariales</i> permet de verser une subvention salariale à un employeur, pour une période prédéterminée, afin de couvrir une partie du salaire versé au participant, qui autrement, serait à risque de chômage prolongé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter l'intégration dans des emplois durables des clientèles à risque de chômage prolongé qui ne pourraient y avoir accès sans une aide financière.</li> <li>Viser l'acquisition d'expériences professionnelles transférables par le développement ou le maintien des compétences de personnes ayant l'autonomie suffisante pour se servir de l'expérience ainsi acquise comme tremplin vers un emploi durable.</li> </ul>
<b>Supplément de retour au travail</b>	La mesure <i>Supplément de retour au travail</i> incite les chômeurs de longue durée à trouver un emploi en réduisant l'obstacle des contraintes financières du fait des coûts supplémentaires liés au début d'un emploi et du délai à recevoir un revenu de salaire permettant de les défrayer.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir un incitatif financier aux personnes ciblées, à faibles revenus, qui accèdent à un emploi.</li> </ul>

**AXE – CRÉATION D'EMPLOIS**

Mesure	Description	Objectifs
<b>Soutien au travail autonome</b>	La mesure <i>Soutien au travail autonome</i> fournit de l'aide sous forme d'encadrement, de conseils techniques et de soutien financier aux personnes admissibles afin qu'elles atteignent l'autonomie sur le marché du travail en créant ou en développant une entreprise ou en devenant travailleur autonome. Elle repose sur une collaboration avec les intervenants du milieu compétents en matière d'entrepreneuriat et d'activités de travail autonome.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les individus aptes à mettre en œuvre un projet viable d'entreprise ou des activités de travail autonome.</li> <li>• Aider les individus à devenir autonome sur le marché du travail.</li> </ul>

Mesures qui touchent à plusieurs axes

**AXES – STABILISATION, MAINTIEN ET CRÉATION D'EMPLOIS**

Mesure	Description	Objectifs
<b>Concertation pour l'emploi</b>	<p>La mesure <i>Concertation pour l'emploi</i> encourage les différentes parties concernées par des problématiques du marché du travail à recourir à la concertation comme moyen privilégié pour trouver des solutions durables à leurs problèmes et particulièrement ceux qui sont reliés à la gestion des ressources humaines. Par cette mesure, Emploi-Québec s'associe aux parties concernées en leur apportant une aide conseil et une aide financière pour la mise sur pied et le fonctionnement de comités de concertation et pour la mise en œuvre des solutions proposées.</p> <p>La mesure <i>Concertation pour l'emploi</i> permet aussi aux entreprises de recourir aux services d'experts pour réaliser des interventions visant l'amélioration de la gestion des ressources humaines. La mesure <i>Concertation pour l'emploi</i> soutient, en outre, 26 comités sectoriels de main-d'œuvre et quatre comités aviseurs. Enfin, Emploi-Québec peut conclure des ententes avec des organismes externes pour appuyer et faciliter l'exécution des mesures actives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la prise en charge des problématiques par les acteurs concernés, soit les employeurs, les associations d'employés et d'employeurs, les travailleurs autonomes faisant face à une problématique d'emploi, de même que les travailleurs licenciés collectivement.</li> <li>• Développer et mettre en application des stratégies permettant de faire face aux changements affectant le marché du travail, de s'adapter aux changements en matière de ressources humaines, d'agir sur les problématiques liées au développement et à l'accès à l'emploi, ainsi que d'appuyer et faciliter l'exécution des mesures actives d'emploi.</li> </ul>

**AXES - INSERTION EN EMPLOI, PRÉPARATION À L'EMPLOI,  
MAINTIEN EN EMPLOI ET STABILISATION DE L'EMPLOI**

Mesure	Description	Objectifs
<b>Mesure de formation de la main-d'œuvre</b>	<p>La <i>Mesure de formation de la main-d'œuvre</i> s'inscrit dans le cadre d'un Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi, sauf lorsqu'elle s'applique à des travailleurs en emploi.</p> <p>Afin de contribuer à la réduction du chômage et en cohérence avec les emplois disponibles sur le marché du travail, les activités de formation sont établies à partir des besoins des adultes qui désirent intégrer le marché du travail ou s'y maintenir et des besoins des employeurs en termes de maintien et de stabilisation de l'emploi.</p> <p>Divers moyens d'intervention et formules pédagogiques peuvent être utilisés pour répondre aux besoins spécifiques des participants.</p> <p>Des activités de francisation, d'alphabétisation, de formation générale et de formation professionnelle aux niveaux secondaire, collégial et universitaire peuvent être offertes à la clientèle. Des activités de formation, dans une autre langue que le français, peuvent également être offertes aux personnes qui en ont besoin pour s'intégrer ou se maintenir en emploi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre à des clientèles ciblées d'acquérir des compétences, de nature générale ou spécialisée, liées à l'emploi, par une aide aux individus et aux employeurs, visant une formation adaptée afin de contribuer à l'insertion et au maintien en emploi.</li> <li>• Viser une formation qualifiable et transférable sur le marché du travail.</li> </ul>
<b>Contrat d'intégration au travail</b>	<p>La mesure Contrat d'intégration au travail permet la compensation financière à l'employeur du coût des accommodements afin de permettre leur insertion et leur maintien en emploi, certaines personnes doivent surmonter les contraintes fonctionnelles consécutives à leur déficience. Certains emplois, compte tenu des limitations de la personne handicapé requièrent que des accommodements soient apportés aux exigences de productivité, à l'encadrement fourni, au milieu de travail et au soutien offert, afin de suppléer à ces contraintes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'embauche et le maintien en emploi des personnes handicapées.</li> <li>• Favoriser un accès égal au travail pour les personnes handicapées.</li> </ul>

**AXES – INSERTION EN EMPLOI, PRÉPARATION À L'EMPLOI,  
MAINTIEN EN EMPLOI, STABILISATION DE L'EMPLOI ET CRÉATION D'EMPLOIS**

Mesure	Description	Objectifs
<b>Recherche et innovation</b>	La mesure <i>Recherche et innovation</i> s'inscrit dans le cadre de stratégies nationales d'Emploi-Québec en soutien à sa mission de contribuer à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail québécois. La mesure permet d'appuyer des activités de recherche ou d'expérimentation portant sur des problématiques du marché du travail importantes en lien avec cette mission.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer des recherches et mettre en œuvre des projets d'expérimentation visant à appuyer et améliorer les politiques, les mesures et les services reliés aux cinq axes de la Politique active du marché du travail afin de trouver de meilleures façons d'aider les personnes à devenir ou demeurer aptes à occuper ou à reprendre un emploi et à être des membres productifs du marché du travail.</li> </ul>

**Élément 02 – Provision pour augmenter, avec l’approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets favorisant l’insertion, la formation et l’aide à l’emploi**

Objectif

Cette provision constitue le véhicule pour effectuer les virements de budgets pour augmenter les crédits pour la réalisation de projets favorisant l’insertion, la formation et l’aide à l’emploi. Certaines activités sont ciblées:

Fonds ministériel d'aide à l'innovation et à l'expérimentation (FAIE)

Le Fonds vise à apporter une aide financière à des organismes à but non lucratif dont les activités de protection et d'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires des programmes du Ministère ou dont les activités reliées à l'aide ou au développement de l'employabilité ou à la formation professionnelle sont jugées d'un intérêt certain par rapport à la mission du Ministère.

Évolution des coûts

Activités	Budget de dépenses 2006-2007 (K\$)	Budget comparatif 2005-2006 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2005-2006 (K\$)
Projets favorisant l'insertion, la formation et l'aide à l'emploi	1 028,0	1 028,0	0,0	0,0

Explication de la variation budgétaire

Il n’y a aucune variation budgétaire.

**Élément 03 – Provision pour augmenter, avec l’approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de création d’emplois pour étudiants**

Objectif

Cette provision constitue le véhicule pour effectuer les virements de budgets pour augmenter les crédits des ministères pour la réalisation de projets favorisant la création d’emplois pour étudiants.

Activités	Budget de dépenses 2006-2007 (K\$)	Budget comparatif 2005-2006 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2005-2006 (K\$)
Projets pour la création d’emplois étudiants	4 600,0	4 600,0	0	325,0 <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Lors de l’établissement du Plan annuel de gestion des dépenses (PAGD), cette somme était à verser. À ce jour, ce montant a été versé. Or, pour 2005-2006, la totalité de la provision aura été virée et ainsi portera la dépense 2005-2006 à zéro.

Explication de la variation budgétaire

Il n’y a aucune variation budgétaire.

<b>PROGRAMME 02 - MESURES D'AIDE FINANCIÈRE</b>
---

Objectif du programme

Ce programme vise à rendre accessible à toutes les personnes qui en démontrent le besoin, une aide de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec et celui de la Ville de Montréal. De plus, le programme Solidarité jeunesse, soutient financièrement les jeunes de moins de 25 ans, aptes au travail, qui font une demande d'assistance-emploi en leur offrant d'entreprendre des démarches favorisant leur autonomie financière. En outre, ce programme contribue au financement des organismes communautaires en lien avec leur mission globale et il accorde à l'Office de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. Il vise également à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet la conversion des prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi.

Évolution des coûts par élément

Éléments	Budget de dépenses 2006-2007 (KS)	Budget comparatif 2005-2006 (KS)	Variation (KS)	Dépense probable 2005-2006 (KS)
01- Assistance-emploi	2 686 374,4	2 688 420,6	(2 046,2)	2 715 631,7
02- Action communautaire	9 289,0	9 145,0	144,0	9 145,0
03- Solidarité jeunesse	25 000,0	35 000,0	(10 000,0)	21 200,0
04- Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	21 150,6	20 302,4	848,2	19 340,4
05 Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion de prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi	16 094,1	14 142,6	1 951,5	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>2 757 908,1</b>	<b>2 767 010,6</b>	<b>(9 102,5)</b>	<b>2 765 317,1</b>

Le budget de dépenses du programme passe de 2 767,0 M\$ en 2005-2006 à 2 757,9 M\$ en 2006-2007, soit une diminution de 9,1 M\$.

Cette diminution est attribuable notamment à une prévision représentant une baisse de 2,1 % du nombre de ménages à l'assistance-emploi. Cette baisse est en partie compensée par l'ajout des sommes nécessaires aux mesures prévues au plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'ajustement au budget 2006-2007 de Solidarité jeunesse a été effectué en tenant compte de l'évolution prévue de la dépense 2005-2006.

## Élément 01 - Assistance-emploi

### Objectif

Cet élément de programme vise à rendre accessibles à tous les citoyens et citoyennes, qui en font la demande, des services de soutien financier par l'entremise du réseau Emploi-Québec. Il veut permettre à toute personne d'être en mesure de satisfaire ses besoins en versant, aux ménages particulièrement démunis, une allocation de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Il vise également à aider financièrement les personnes et les familles incapables de pourvoir à leurs besoins de base pour des raisons de santé physique et mentale. De plus, il contribue à soutenir financièrement les femmes mineures enceintes en situation de dénuement et à assurer le soutien du revenu pour les travailleurs licenciés collectivement dans les régions ressources et les travailleurs hors régions ressources, des secteurs du textile et du vêtement. Outre ces programmes, il pourvoit en crédits le financement du Fonds québécois d'initiatives sociales.

### Aspect légal

La *Loi sur le Soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale* (L.R.Q., c.S-32.001 et modifications) ainsi que son règlement d'application (décret 1011-99 du 1<sup>er</sup> septembre 1999 et modifications) forment les assises légales de cet élément de programme.

### Évolution des coûts, du nombre de ménages et du coût moyen mensuel

<b>Assistance-emploi</b>	<b>Budget de dépenses 2006-2007</b>	<b>Budget comparatif 2005-2006</b>	<b>Variation</b>	<b>Dépense probable 2005-2006</b>
Coût (en K\$)	2 680 718,4	2 683 620,6	(2 902,2)	2 710 831,7
Ménages	330 600	337 700	(7 100)	341 263
Coût moyen mensuel (\$)	675,72	662,23	13,49	661,96

### Explication de la variation budgétaire

La diminution entre le budget de dépenses 2006-2007 et le budget comparatif 2005-2006 se situe à 2 902,2 K\$ et s'explique essentiellement par les facteurs suivants:

Le Ministère prévoit que le nombre mensuel moyen de ménages inscrits au programme Assistance-emploi diminuera de 7 100 en 2006-2007 par rapport au budget comparatif 2005-2006, ce qui représente une diminution de 2,1 %.

Le budget de dépenses 2006-2007 tient compte de l'effet de l'annualisation des ajustements de barèmes de janvier 2006 pour l'ensemble des prestations et du plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La baisse de la clientèle s'explique notamment par la conjoncture économique favorable à une forte création d'emploi en 2006-2007. En effet, le ministère des Finances prévoit la création de 55 200<sup>1</sup> nouveaux emplois au Québec en 2006.

Le tableau de la page suivante présente l'évolution du nombre de ménages présents à l'assistance-emploi de 1982-1983 à 2006-2007.

<sup>1</sup> Budget 2006-2007, Plan budgétaire, section 1, p.3

Figure 5 - Évolution du nombre de ménages à l'assistance-emploi de 1982-1983 à 2006-2007



On remarque que depuis 1996-1997, le nombre de ménages ne cesse de diminuer. En 1997-1998 la diminution constatée est de 4,7 %, pour 1998-1999 elle est de 7,2 %, de 5 % en 1999-2000, de 5 % en 2000-2001, de 3,3 % en 2001-2002, de 1,6 % en 2002-2003, de 1,3 % en 2003-2004 et de 1,4 % en 2004-2005. Quant à 2005-2006, le nombre de ménages prévu est de 341 263, soit une baisse estimée à 2,1 %. En 2006-2007, une diminution de 3,1 % est prévue.

## Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)

### Aspect légal

Le Fonds québécois d'initiatives sociales a été institué par l'article 46 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (2002, chapitre 61). Le Décret 502-2003 du 31 mars 2003 a fixé au 1<sup>er</sup> avril 2003 la mise en œuvre de ce fonds.

### Évolution des coûts

Fonds spéciaux	Budget de dépenses 2006-2007 (K\$)	Budget comparatif 2005-2006 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2005-2006 (K\$)
- Fonds québécois d'initiatives sociales	5 656,0	4 800,0	856,0	4 800,0

### Explication de la variation budgétaire

On note pour 2006-2007 une augmentation du budget de 856,0 K\$.

Les crédits du FQIS représentent l'investissement du gouvernement en regard du nouveau fonds découlant de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le surplus cumulé prévu du Fonds au 31 mars 2006 s'élève à 1,9 M\$. Le Ministère prévoit verser 5,7 M\$ au Fonds en 2006-2007, portant ainsi les sommes disponibles au Fonds à 7,6 M\$.

## Élément 02 – Action communautaire

### Objectif

Cet élément vise à accorder des subventions aux organismes communautaires rattachés au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome et aux corporations de développement communautaire (CDC).

### Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA)

### Aspect légal

Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome est institué par la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., chapitre M-30) et a pour objet le financement de l'aide à l'action communautaire autonome et de l'aide humanitaire internationale.

Ce fonds est administré par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les activités relatives à l'action communautaire autonome et par la ministre des Relations internationales pour les activités relatives à l'aide humanitaire internationale.

### Évolution des coûts

Budget	Budget de dépenses 2006-2007 (K\$)	Budget comparatif 2005-2006 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2005-2006 (K\$)
Affectation à un fonds spécial	6 892,8	6 892,8	0,0	6 892,8
Transfert	2 396,2	2 252,2	144,0	2 252,2
Total	9 289,0	9 145,0	144,0	9 145,0

### Explication de la variation budgétaire

On note pour 2006-2007 une augmentation du budget de 144,0 K\$.

### **Élément 03 – Solidarité jeunesse**

#### **Objectif**

Le programme Solidarité jeunesse vise à réduire la dépendance des jeunes à l'égard du régime d'assistance-emploi et permettre aux individus en difficulté, qui déposent une demande à Emploi-Québec et qui sont admissibles au programme d'assistance-emploi, de s'engager dans une démarche volontaire d'insertion sociale et professionnelle afin de devenir autonomes financièrement, d'obtenir un emploi et/ou de retourner aux études.

#### **Aspect légal**

En 2003-2004, le programme a été approuvé par le CT 199791 du 31 mars 2003. Un nouveau cadre normatif du programme a été approuvé par le CT 200735 du 9 mars 2004 pour l'année financière 2004-2005. Le 31 janvier 2006, un nouveau cadre normatif a été approuvé par le CT 203256.

#### **Évolution des coûts**

<b>Budget</b>	<b>Budget de dépenses 2006-2007 (K\$)</b>	<b>Budget comparatif 2005-2006 (K\$)</b>	<b>Variation (K\$)</b>	<b>Dépense probable 2005-2006 (K\$)</b>
Total	25 000,0	35 000,0	(10 000,0)	21 200,0

#### **Explication de la variation budgétaire**

Pour 2006-2007, le budget de Solidarité jeunesse se situe à 25 M\$ compte tenu du niveau de dépenses de 21,2 M\$ observé en 2005-2006. Par ailleurs, par rapport à la dépense 2005-2006, le budget de dépenses 2006-2007 bénéficie d'une hausse de 3,8 M\$.

### **Élément 04 - Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris**

#### **Objectif**

Cet élément de programme vise à doter l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris des sommes requises pour assurer à ces derniers une garantie de revenu lorsqu'ils s'adonnent à des activités traditionnelles. Il s'adresse aux Cris résidant au Québec qui pratiquent, comme mode de vie, des activités traditionnelles d'exploitation de la chasse, de la pêche et de piégeage.

#### **Aspect légal**

L'origine du programme remonte au chapitre 30 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois signée le 11 novembre 1975 entre les gouvernements du Québec et du Canada, Hydro-Québec, la SDBJ, la SEBJ, les Cris et les Inuits. La convention complémentaire no 15, signée en mai 2002 entre le Québec et les Cris, modifie le chapitre 30 par un nouveau texte qui couvre tous les aspects du programme et son administration dont l'admissibilité et le calcul des prestations. Le chapitre 30 comprend également les nouvelles dispositions touchant, entre autres, la création de banques de maladie, la mise sur pied d'un Fonds d'assurance et l'introduction d'une allocation pour activités d'exploitation en région éloignée.

Le programme est administré par un organisme autonome : l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris. L'Office est formé de six membres dont trois sont nommés par l'Administration régionale Cris et trois par le gouvernement. La composition de l'Office et ses pouvoirs réglementaires se trouvent également au chapitre 30.

À la suite de la Convention complémentaire no 15, la législation a été modifiée et la Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (L.R.Q., c. O-2.1) sanctionnée en décembre 2002 réfère au programme tel que prévu par le chapitre 30, confirme la structure de l'Office et reprend certaines dispositions d'ordre financier.

Le programme prévoit certaines limites annuelles quant au nombre de jours qui peuvent être rémunérés : une limite individuelle de 119, 120 ou 240 jours selon le statut de l'unité de prestataires; 350 000 jours pour l'ensemble des prestataires dont 100 000 pour les allocations en région éloignée. L'année-programme débute le 1<sup>er</sup> juillet.

#### Évolution des coûts par activité

Activités	Budget de dépenses 2006-2007 (K\$)	Budget comparatif 2005-2006 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2005-2006 (K\$)
Prestations	19 119,4	18 588,4	531,0	17 626,4
Administration	2 031,2	1 714,0	317,2	1 714,0
<b>Total</b>	<b>21 150,6</b>	<b>20 302,4</b>	<b>848,2</b>	<b>19 340,4</b>

#### Explication des variations budgétaires

La variation s'explique notamment par une augmentation de la clientèle et par l'indexation des prestations au 1<sup>er</sup> juillet 2006. En effet, le budget de dépenses 2005-2006 finançait 261 873 jours-personnes comparativement à 271 984 jours-personnes pour 2006-2007.

#### **Élément 05 - Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion de prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi**

##### Objectif

Cette provision constitue le véhicule pour effectuer des virements de budget des programmes d'aide financière vers les budgets des mesures d'aide à l'emploi et ainsi permettre la conversion de mesures passives en mesures actives.

##### Aspect légal

Faisant suite au Sommet socio-économique de l'automne 1996, le Conseil du trésor a autorisé la conversion de mesures passives en mesures actives pour les personnes handicapées prestataires de l'assistance-emploi et présentant des contraintes sévères à l'emploi dans le cadre du programme Contrats d'intégration au travail (CIT) et du programme de subvention aux entreprises adaptées (PSEA). Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2001, la mesure CIT a fait l'objet d'un transfert de responsabilités à Emploi-Québec pour les activités 2001-2002. En 2005-2006, Emploi-Québec disposait d'un fonds de 7,5 M\$ pour les CIT alors que l'OPHQ disposait d'une somme de 6,6 M\$ en regard de la gestion des PSEA. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006, la gestion du programme de subvention aux entreprises adaptées a été transférée de l'OPHQ à Emploi-Québec.

Les virements sont autorisés annuellement par le Conseil du trésor par le biais de la programmation budgétaire du Ministère.

Évolution des coûts

Activités	Budget de dépenses 2006-2007 (K\$)	Budget comparatif 2005-2006 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2004-2005 (K\$)
Projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi	16 094,1	14 142,6	1 951,5	0,0

Le montant de 16 094,1 K\$ du budget de dépenses de 2006-2007 se compose de 7 681,6 K\$ pour le PSEA et 8 412,5 K\$ pour les CIT.

Explication de la variation budgétaire

L'augmentation de 1 951,5 K\$ entre le budget de dépenses 2006-2007 et le budget comparatif 2005-2006 s'explique par les facteurs suivants :

	<u>K\$</u>
- L'augmentation de la clientèle et du coût moyen par participant des deux mesures :	
- CIT (1 099 postes à temps plein vs 1 000 postes)	894,6
- PSEA (825 postes à temps plein vs 725 postes)	1 056,9
	<u>1 951,5</u>

## PROGRAMME 03 - ADMINISTRATION

### Objectif du programme

Ce programme vise l'administration des mesures d'aide à l'emploi, de la Commission des partenaires du marché du travail, des mesures d'aide financière ainsi que le développement des politiques d'emploi, de sécurité du revenu et d'assurance parentale. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes. De plus, il permet de verser au Tribunal administratif du Québec les sommes requises pour soutenir les causes reliées au Ministère. Également, ce programme vise à pourvoir le financement des activités de planification et de coordination ministérielle et de services aux citoyens.

### Évolution des coûts par élément

Éléments	Budget de dépenses 2006-2007 (K\$)	Budget comparatif 2005-2006 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2005-2006 (K\$)
01 Direction	12 083,0	12 194,9	(111,9)	12 095,7
02- Services à la gestion	161 085,9	166 739,7	(5 653,8)	145 008,2
03- Centre de recouvrement	8 800,8	8 876,9	(76,1)	11 303,9
04- Planification et services aux citoyens	20 718,2	21 236,4	(518,2)	22 471,8
05- Administration des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financière	271 014,8	288 502,4	(17 487,6)	301 889,5
06- Politiques	6 363,6	6 620,4	(256,8)	6 037,9
<b>TOTAL</b>	<b>480 066,3</b>	<b>504 170,7</b>	<b>(24 104,4)</b>	<b>498 807,0</b>

Le budget de dépenses de ce programme passe de 504,2 M\$ en 2005-2006 à 480,1 M\$ en 2006-2007. La baisse de 24,1 M\$ est principalement attribuable à des mesures de réduction de dépenses.

### Élément 01 - Direction

#### Objectif

Le budget de dépenses alloué pour la Direction du Ministère comprend les sommes prévues pour le Cabinet de la ministre, le Cabinet du sous-ministre, le Bureau du sous-ministre, la Direction de la planification et de la modernisation, la Direction des affaires juridiques, la Direction des ressources humaines et la Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives.

#### Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2006-2007 (K\$)	Budget comparatif 2005-2006 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2005-2006 (K\$)
Total	12 083,0	12 194,9	(111,9)	12 095,7

Effectif	2006-2007	2005-2006	Variation
Effectif total autorisé	206	211	(5)

#### Explication de la variation budgétaire

La diminution de 111,9 K\$ entre le budget de dépenses 2006-2007 et le budget comparatif 2005-2006 s'explique par les facteurs suivants :

	<u>K\$</u>
- Indexation des dépenses salariales	169,3
- Mesures d'économies administratives	(281,2)
	<u>(111,9)</u>

#### Élément 02 - Services à la gestion

##### Objectif

Cet élément de programme inclut le budget de dépenses du Bureau du sous-ministre adjoint des services à la gestion, de la Direction générale adjointe des technologies de l'information, de la Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles. Les budgets comprennent également les contributions d'employeurs et avantages sociaux pour les employés du Ministère ainsi que le paiement des redevances au Fonds des technologies de l'information (FTI).

##### Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2006-2007 (K\$)	Budget comparatif 2005-2006 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2005-2006 (K\$)
Total	161 085,9	166 739,7	(5 653,8)	145 008,2

Effectif	2006-2007	2005-2006	Variation
Effectif total autorisé	802	812	(10)

#### Explication de la variation budgétaire

La diminution de 5 653,8 K\$ entre le budget de dépenses 2006-2007 et le budget comparatif 2005-2006 s'explique par les facteurs suivants :

	<u>K\$</u>
- Variation entre les crédits reports	(2 255,2)
- Mesures d'économies administratives	(5 717,7)
- Indexation des dépenses salariales	2 307,4
- Entente Canada-Québec (Loyer)	5,0
- Autres variations	6,7
	<u>(5 653,8)</u>

### Élément 03 - Centre de recouvrement

#### Objectif

Le budget de dépenses alloué au Centre de recouvrement vise à protéger et recouvrer les sommes dues au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les activités du Centre sont régies, entre autres, par la Loi sur l'administration publique, par la Loi sur l'administration financière et par la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale.

#### Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2006-2007 (K\$)	Budget comparatif 2005-2006 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2005-2006 (K\$)
Total	8 800,8	8 876,9	(76,1)	11 303,9

Effectif	2006-2007	2005-2006	Variation
Effectif total autorisé	235	236	(1)

#### Explication de la variation budgétaire

La diminution de 76,1 K\$ entre le budget de dépenses 2006-2007 et les budgets comparatifs 2005-2006 s'explique par les facteurs suivants :

	K\$
- Indexation des dépenses salariales	165,0
- Mesures d'économies administratives	(241,1)
	(76,1)

La dépense 2005-2006 tient compte des revenus associés au crédit au net provenant du recouvrement des sommes dues par les garants défaillants et de la récupération de créances radiées ainsi que des frais de recouvrement réclamés des débiteurs au titre de l'application des mesures légales.

### Élément 04 – Affaires gouvernementales et relations avec les citoyens

#### Objectif

Le rôle de cette direction générale est de planifier et d'intégrer les actions du Ministère auprès des différents paliers de gouvernement, d'informer l'ensemble des clientèles et la population sur les lois, règlements, mesures, services et activités du Ministère. Elle s'assure que les personnes qui s'adressent au Ministère reçoivent l'information requise et qu'elles puissent exprimer leur point de vue et utiliser les recours disponibles. Le budget de dépenses est prévu pour le financement de la Direction des communications, du Bureau des renseignements et plaintes, de la Direction de la révision et de la représentation au TAQ et de la Direction des affaires canadiennes et internationales.

#### Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2006-2007 (K\$)	Budget comparatif 2005-2006 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2005-2006 (K\$)
Total	20 718,2	21 236,4	(518,2)	22 471,8

Effectif	2006-2007	2005-2006	Variation
Effectif total autorisé	188	189	(1)

#### Explication de la variation budgétaire

La diminution de 518,2 K\$ entre le budget de dépenses 2006-2007 et le budget comparatif 2005-2006 s'explique par les facteurs suivants :

	K\$
- Indexation des dépenses salariales	334,2
- Mesures d'économies administratives	(321,7)
- Transfert vers l'assistance-emploi	(505,4)
- Autres	(25,3)
	(518,2)

#### Élément 05 – Administration des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financière

##### Objectif

Cet élément de programme vise à l'administration des mesures d'aide à l'emploi, de la Commission des partenaires du marché du travail et des mesures d'aide financière.

##### Évolution des coûts et de l'effectif

Budget	Budget de dépenses 2006-2007 (K\$)	Budget comparatif 2005-2006 (K\$)	Variation (K\$)	Dépense probable 2005-2006 (K\$)
Total	271 014,8	288 502,4	(17 487,6)	301 889,5

Effectif	2006-2007	2005-2006	Variation
Effectif total autorisé	4 737	4 830	(93)

#### Explication de la variation budgétaire

La diminution de 17 487,6 K\$ entre le budget de dépenses 2006-2007 et le budget comparatif 2005-2006 s'explique par les facteurs suivants :

	K\$
- Indexation des dépenses salariales	5 224,4
- Mesures d'économies administratives	(18 255,4)
- Variation des crédits reports	(3 466,1)
- Transfert au FQIS (856 K\$) et au budget d'intervention de l'Action communautaire autonome (144 K\$)	(1 000,0)
- Autres	9,5
	(17 487,6)

**Élément 06 – Politiques****Objectif**

Cet élément de programme permet le développement des politiques d'emploi, de sécurité du revenu et d'assurance parentale.

**Évolution des coûts et de l'effectif**

<b>Budget</b>	<b>Budget de dépenses 2006-2007 (K\$)</b>	<b>Budget comparatif 2005-2006 (K\$)</b>	<b>Variation (K\$)</b>	<b>Dépense probable 2005-2006 (K\$)</b>
Total	6 363,6	6 620,4	(256,8)	6 037,9

<b>Effectif</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2005-2006</b>	<b>Variation</b>
Effectif total autorisé	104	106	(2)

**Explication de la variation budgétaire**

La diminution de 256,8 K\$ entre le budget de dépenses 2006-2007 et le budget comparatif 2005-2006 s'explique par les facteurs suivants :

	<b><u>K\$</u></b>
- Indexation des dépenses salariales	114,0
- Mesures d'économies administratives	(182,9)
- Variation des crédits reports	(187,9)
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>
	<b><u>(256,8)</u></b>